



DECLARATION DE CONFORMITE
DIRECTIVE 2011/65/UE
du 8 juin 2011

« limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses
dans les équipements électriques et électroniques » (RoHS 2)

Fabricant : VOH SA, La Praye 5a, CH-2608 Courtelary
Articles : toute la gamme de produits manufacturés VOH

Le fabricant confirme qu'aucune des substances suivantes n'est présente dans ces articles
en concentration supérieure à la limite fixée par la directive susmentionnée :

- plomb (Pb)
- mercure (Hg)
- cadmium (Cd)
- chrome hexavalent (Cr VI)
- polybromobiphényles (PBB)
- polybromodiphényléthers (PBDE)

Le module A selon la décision 768/2008/CE est appliqué pour la procédure d'évaluation de la
conformité.

Toute la gamme de produits manufacturés VOH avec leurs accessoires est donc conforme à la
directive susmentionnée et peut arborer le marquage CE.

Courtelary, le 19 mai 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Vaucher'.

VOH SA
Richard Vaucher
CEO